



DEMANDES D'AUTORISATIONS

Autorisation de voirie (déménagement et emménagement), autorisation d'échafauder ou autre

TOUTES DEMANDES D'AUTORISATIONS DOIVENT ETRE FAITES AUPRES DES SERVICES TECHNIQUES

AU MINIMUM 10 JOURS AVANT L'EVENEMENT

Les informations suivantes vous seront demandées :

- Nom, Prénom :
- Adresse :
- N° de téléphone :
- Adresse mail :
- Type de demande :
 - Autorisation de voirie
 - Déménagement
 - Emménagement
 - Autre (à préciser)
 - Autorisation d'échafauder - N° demande préalable à travaux (Délivré par le Service Urbanisme) :
- N° et Rue(s) concernée(s) :
- Date(s) :

Pour plus d'informations n'hésitez pas à contacter les Services Techniques
1 bis rue Louise Michel à BOLBEC - 02 32 84 51 51 -
services.techniques@bolbec.fr